

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 14

Le 16 novembre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 12

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2018

PRESENTS : MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
SAVIN

MMES LEVIN – MALLAH

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

MM ESTIENNE – FAURE – SUTRE

POUVOIRS :

MME MOUNIER a donné pouvoir à M DESCLIDES

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

MME PÉNIGAUD a été nommée secrétaire.

2018-11-15 D :**Objet : SDEG – Point lumineux à La Morgnière**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait d'implanter un point lumineux au village de La Morgnière, à l'entrée Nord du village, le long de la route de Brie sur la RD 91.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que s'agissant du financement il convient de passer une convention avec le SDEG pour le versement de fonds de concours dont le montant s'élève à 245,81 € afin d'inscrire cette dépense en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le principe du fonds de concours du SDEG et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y afférent.

Fait à Jauldes, le 19 novembre 2018

Le Maire**Eric SAVIN**